

Unité de Compte : CLN CORPORATE 7,5% AOUT 2011**Caractéristiques**

Emetteur	ABN AMRO BANK NV
Nom	CLN CORPORATE 7,5% AOUT 2011
Code Isin	XS0386537251
Type	Obligation de droit anglais
Devise	EUR
Nominal total émis	20 000 000 EUR
Nominal d'une Coupure	1 000 EUR
Prix d'émission	100% du Nominal
Montant Notionnel Initial du Portefeuille	100%
Date de Transaction	18/06/2009
Date d'Emission	31/07/2009
Date de Maturité	01/08/2011, sous réserve d'une Extension de Date de Maturité et/ou d'un remboursement anticipé
Sous-jacent	Panier composé de 2 Obligations
Agent de calcul	ABN AMRO BANK NV, London Branch
Périodicité de cotation	Quotidienne
Cotation	Bourse de Luxembourg
Garantie en capital	Non

Objectif

Cette Obligation est un produit d'investissement de maturité 2 ans, lié à un panier composé de 2 Obligations.

Descriptif**Définitions**

Montant Notionnel du Portefeuille :

- Montant Initial du Portefeuille pouvant être réduit de Montant Notionnel Affecté à chaque Entité de Référence en raison de la survenance de tout Evénement de Crédit sur une Entité de Référence

Montant Notionnel du Portefeuille Affecté à chaque Entité de Référence :

- Montant Notionnel Initial du portefeuille multiplié par la pondération de l'Entité de Référence correspondante.

Un des 3 événements ci-dessous constitue un Evénement de Crédit :

- Faillite de l'Entité de Référence : c'est à dire tout document, déclaration, action ou décision administratifs confirmant que l'Entité de Référence ne peut plus faire face à ses obligations.
- Défaut de paiement : Inexécution par l'Entité de Référence d'une obligation de paiement exigible au titre d'une Obligation de l'Entité de Référence portant sur un montant égal ou supérieur au Seuil de Déclenchement.
- Restructuration : Réduction du taux ou des Intérêts payables, réduction du montant en principal dû à échéance, tout report d'échéance, tout changement dans le rang de Priorité d'une Obligation ou tout changement de devise ou de composition de tout paiement.

Entités de Référence

Entités de référence	Obligations de référence	Pondération
RALLYE SA	FR0010117325	50%
Pernod Ricard SA	FR0010398271	50%

Paiement de Coupons

- Taux fixe de 7,50% par année du Montant Notionnel du Portefeuille et payé annuellement le 30 Juillet 2010 et le 01 Août 2011 sur une base Actual/360
- En cas d'Evénement de Crédit confirmé par des informations publiques sur une Entité de Référence, un coupon sera payé à la Date de Remboursement des Obligation consécutif à un Evénement de Crédit au prorata de la période écoulée jusqu'à l'Evénement de Crédit sur la base du Montant Notionnel affecté à l'Entité de Référence ayant subi l'Evénement de Crédit

Remboursement Partiel des Obligations Consécutif à un Evénement de Crédit

En cas d'Evénement de Crédit confirmé par des informations publiques sur une Entité de Référence et étant donné que les Obligations portent sur un portefeuille d'Entités de Référence, plusieurs Remboursement Partiels des Obligations Consécutifs à un Evénement de Crédit peuvent avoir lieu.

Chaque Remboursement Partiel des Obligations Consécutif à un Evénement de Crédit donne lieu au paiement par l'Emetteur du Prix de Remboursement Consécutif à un Evénement de Crédit.

Le Remboursement des Obligations Consécutif à un Evénement de Crédit a lieu 3 jours ouvrés après la Date de Calcul du Prix de Remboursement Consécutif à un Evénement de Crédit

Date de Calcul

Pour une Entité de Référence Affectée, une date choisie par l'Agent de Calcul comprise entre le 30^{ème} et le 125^{ème} Jour Ouvré suivant l'émission d'un Avis d'Evénement de Crédit et Avis d'Information Publiquement Disponibles par l'Emetteur.

Remboursement Anticipé Les Obligations pourront être remboursées de manière anticipée si la performance d'une des obligations sous-jacente devient illégale ou si l'Emetteur n'est plus en mesure de passer ou maintenir des transactions de couverture relatives à l'Obligation.

Dans ces circonstances, les Obligations seront remboursées à leur prix de marché, diminué du coût de l'annulation des opérations de couverture afférentes pour l'Emetteur ou ses Affiliés.

Prix de Remboursement Consécutif à un Evénement de Crédit

Le Prix Final de chaque Entité de Référence Affectée multiplié par le Montant Notionnel Affecté à Chaque Entité de Référence

Prix Final

Prix Final de chaque Entité de Référence Affectée :

- Si il y a Protocole pour cette Entité de Référence Affectée, le prix final ou le taux de recouvrement est déterminé par le protocole
- Si il n'y a pas de Protocole pour cette Entité de Référence Affectée, le prix des Obligations émises par l'Entité de Référence concernée, sélectionnées à la discrétion de l'Agent de Calcul parmi les obligations valorisables

Protocole : protocole ou autre accord standard de marché pour la valorisation des obligations d'une Entité de Référence Affectée, agréé par International Swaps and Derivatives Association Inc. ou toute autre organisation reconnue internationalement, à laquelle l'Emetteur a accepté d'adhérer.

Extension de Date de Maturité

Si un Evénement de Crédit à lieu ou risque d'avoir lieu, la Date de Maturité sera reportée à la plus proche de ces dates :

- date à laquelle sera mise à disposition de l'Emetteur par l'Agent de Calcul une Notification d'Evènement de Crédit et une Notification de Mise à Disposition du Public, relative à l'Entité de Référence concernée

- 2 Jours Ouvrés après expiration de la plus longue période d' extension applicable, soit 125 Jours Calendaires et 2 Jours Ouvrés après la Date de Maturité

Conditions de l'investissement

- Unité de Compte accessible à tout souscripteur avant le 30/07/2009. Les investissements reçus postérieurement au 30/07/2009 se feront dans la limite de l'enveloppe disponible et sur la base de la prochaine valeur d'achat.
- Les investissements relatifs à ce support seront placés sur le support monétaire Dexia Localys Euro Court Terme (FR0010069740) dans l'attente de la date d'émission de cette Unité de Compte. Dans le cas où l'émission aurait lieu pendant mon délai de renonciation, je demande à ce que mon investissement soit effectué sur cette Unité de Compte à l'émission, sur la base de la valeur d'achat en vigueur à la date de l'investissement.
- Par dérogation aux Conditions Générales, entre le 01/07/2009 et le 30/07/2009, toute nouvelle souscription sera investie intégralement et immédiatement sur l'allocation demandée sans passer par le support monétaire. Seul l'investissement demandé sur cette Unité de Compte sera placé comme mentionné supra sur Dexia Localys Euro Court Terme (FR0010069740).
- La valorisation de ce support sera effectuée sur la base du cours de clôture, coupons courus exclus.
- En cas de défaut de l'émetteur ou de la survenance d'événement de crédit, le détenteur de l'Unité de Compte porte le risque d'une perte partielle ou totale en capital, l'assureur, lui, garantit le nombre de parts uniquement.
- Les Coupons seront réinvestis automatiquement et sans frais sur le support monétaire Dexia Localys Euro Court Terme (FR0010069740). Ils ne sont acquis qu'aux souscripteurs toujours porteurs de l'Unité de Compte à la date de paiement, aucun prorata ne sera effectué dans le cas contraire.
- En cas de remboursement anticipé, les montants résultant du remboursement de l'Obligation seront investis automatiquement et sans frais sur le support monétaire Dexia Localys Euro Court Terme (FR0010069740).
- A l'arrivée à terme, les montants résultant du remboursement de l'Obligation seront investis automatiquement et sans frais sur le Fonds Général, tant qu'aucune demande d'arbitrage n'aura été formellement signifiée.

Je soussigné, ai bien pris connaissance de la présente annexe décrivant le support et en accepte les conditions afin de le retenir sur mon contrat. Je déclare avoir été clairement informé qu'en investissant sur des Unités de Compte, je prends à ma charge le risque lié à la variation des cours de chacune d'elles.

Fait à, le / /

Signature précédée de la mention " Lu et approuvé "